Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260320-2026_DELIB13_2-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 13/2026

(annule et remplace le précédent envoi – erreur matérielle)

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026 à 19H00

Date de convocation :	16 mars 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	16 mars 2026	Conseillers présents :	13
		Conseillers votants :	13

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Franck PAULAY, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE et Bruno MERIEN et Mesdames Lylia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Hélène PERRAUD, Julie COLLOMBAT, Nathalie TACHET, Laure LE PAGE et Victoire DENIGOT

Était absent : Monsieur Mikaël LEROUX

Monsieur Yves ANDRE est désigné secrétaire de séance

Election du Maire

Le conseil municipal va maintenant procéder à l'élection du Maire parmi ses membres (article L.2122-1) ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122.7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame Virginie BLEUNVEN COSTE fait appel à candidature.

Monsieur Bruno LE BORGNE se déclare candidat

Le dépouillement du vote est effectué par les deux benjamines de la séance.

Mesdames Hélène PERRAUD et Laura Le PAGE ne sont pas candidates

Les membres du conseil votent à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

ELECTION DU MAIRE :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260320-2026_DELIB13_2-DE

Majorité absolue : 7

A obtenu : 13

Monsieur Bruno LE BORBGNE : 13 voix

Monsieur Bruno LE BORGNE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Suite aux votes :

Monsieur Bruno LE BORGNE est proclamé maire de la Commune de La Roche Bernard.

Monsieur Bruno LE BORGNE nouvellement élu Maire de La Roche Bernard, reprend la présidence de la séance (article L.2121-14) ;

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,

Bruno LE BORGNE

